

CRITERIA FOR A COMPETITION TO BE ACKNOWLEDGED AS A PROVINCIAL MASTERS WEIGHTLIFTING CHAMPIONSHIP



In order for a provincial weightlifting competition to qualify CMWFHCM members for Canadian Masters Weightlifting Records and for International Masters Championships, the following criteria needs to be fulfilled:

1. The competition must be designated as a Provincial Masters Championship; however, it can be combined with a Seniors competition as long as the name "Provincial Masters" appear in the name of the competition.
2. Athletes must be able to register as Masters, and awards in all of the Masters Categories of the participants must be available. The categories are, 30-34 (not compulsory, but recommended), 35-39, etc., 80-84, 85+ for both genders, and in the IWF recognized bodyweight categories. (As per IWF Masters Regulations.)
3. The Championship must be subject to drug testing. The CMWFHCM will recognize all athletes' adverse findings as outlined in the Anti doping Policy of the CMWFHCM.
4. Athletes over the age of 30 are not required to be members of the Canadian Masters Weightlifting Federation, but it is recommended prior to competing in the Provincial Masters Weightlifting Championship. Members of the Canadian Masters Weightlifting Federation can attempt to challenge Canadian Masters Weightlifting Records or qualify for international masters competitions.

CRITÈRES POUR QU'UNE COMPÉTITION SOIT RECONNUE EN TANT QUE CHAMPIONNAT PROVINCIAL MAÎTRES D'HALTÉROPHILIE



Pour qu'une compétition provinciale d'haltérophilie soit reconnue pour la qualification des membres de la CMWFHCM pour des records canadiens Maîtres et pour les Championnats Internationaux Maîtres, les critères suivants doivent être remplis:

1. La compétition doit être désignée en tant que Championnat Provincial Maîtres; cependant, elle peut être combinée avec une compétition Sénior en autant que "Provinciaux Maîtres" apparait dans le nom de la compétition.
2. Les athlètes doivent être inscrits en tant qu'athlètes Maîtres, et des prix pour toutes les catégories de participants Maîtres doivent être disponibles. Les catégories sont, 30-34 (non obligatoire, mais recommandé), 35-39, etc., 80-84, 85+ pour les deux genres, et dans les catégories de poids reconnues par la IWF. (D'après les règlements de la IWF Maîtres.)
3. Le Championnat doit être sujet au contrôle antidopage. La CMWFHCM va reconnaître tous les résultats négatifs des athlètes tel que défini dans la Politique antidopage de la CMWFHCM.
4. Les athlètes au-dessus de 30 ans ne sont pas obligés d'être des membres de la Fédération Haltérophilie Canadienne Maîtres, mais il est recommandé avant de compétitionner au Championnat Provincial Maîtres d'Haltérophilie. Les membres de la Fédération Haltérophilie Canadienne Maîtres peuvent essayer de briser des records canadiens Maîtres d'haltérophilie ou se qualifier pour des compétitions internationales Maîtres.